



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Grille tarifaire 2018

(Délibération du 14 décembre 2017 – 2017-12-DELA-127)

Prestations	Tarifs 2018	Observations
Contrôle de conception	80 €	Vérification préalable du projet : instruction administrative.
Contrôle de conception complémentaire	40 €	Suite à un contrôle de conception initial, changement de projet d'assainissement sur le même site et au nom du même pétitionnaire
Contrôle de réalisation	100 €	Vérification de l'exécution des travaux
Contrôle de fonctionnement	110 €	Dans le cadre d'une vente ou non
Contrôle de fonctionnement pour assainissement groupé	110 €	Contrôle des ouvrages d'assainissement communes à plusieurs logements.
Contrôle de raccordement sur assainissement existant, assainissement groupé ou station agricole	30 €	Contrôle du raccordement des eaux usées d'une habitation sur une installation d'assainissement existante déjà contrôlée
Déplacement sans intervention	20 €	Déplacement inutile du fait de l'absence du propriétaire ou de son représentant à un rendez-vous fixé, ou de refus d'accès. Celle-ci est facturée dès lors que le SPANC n'a pas été informé en temps utile pour éviter le déplacement inutile.
Contre-visite suite à contrôle de fonctionnement	50 €	Contrôle complémentaire sur site dans l'année suivant le contrôle de fonctionnement, dans le cadre de travaux mineurs ne nécessitant pas une réfection complète.